



WITTELSHEIM

Ressources Humaines
CJ

ARRETE N°151/2024
PORTANT DESIGNATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCES
AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET AUX QUESTIONS RELATIVES A LA
REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES (PRADA)

Le Maire de la Ville de WITTELSHEIM,

Vu, le code général des collectivités territoriales et ses textes d'application ;

Vu, le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.330-1 et R.330-2 à R.330-4 ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

ARRETE :

Article 1^{er}: Mme Claudine STUDER-CARROT, Attaché principal de conservation du patrimoine, est désignée comme personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

Article 2 : Mme Claudine STUDER-CARROT est notamment chargée en cette qualité de PRADA de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ;
- Réceptionner les éventuelles réclamations et veiller à leur instruction ;
- Assurer la liaison entre la ville et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Elle pourra également être chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la CADA.

Article 3 : Les coordonnées professionnelles de Mme Claudine STUDER-CARROT sont les suivantes :

Commune de Wittelsheim
2 rue d'Ensisheim – 68310 WITTELSHEIM
claudine.studer-carrot@mairie-wittelsheim.fr



WITTELSHEIM

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet dans les 15 jours suivants sa prise d'effet :

- D'un affichage à la mairie de Wittelsheim pendant une durée de 2 mois ;
- D'une publication au recueil des actes administratifs de la commune ;
- D'une publication sur le site Internet de la commune de Wittelsheim.

Article 5 : Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'intéressée et à la CADA.

le 5.3.2024

Fait à Wittelsheim, le 01/03/2024
Le Maire,



M. Yves GOERFERT